

Règlement graphique - échelle 1/2000e

Légende

- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Elément remarquable identifié au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
- Secteur pollué identifié au titre du R.123-11b du code de l'urbanisme
- Zone concernée par le risque inondation
- Zone à préserver
- Zone constructible sous conditions

Vu pour rester annexé à la délibération du :

Le Maire,

VB Process – société de la marque Territoire+

Mai : thibaud.debonn@territoire-plus.fr
Tel : 06 88 04 06 85



Liste des emplacements réservés :

N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'un accès vers un secteur potentiel d'exercice envisagé sur la long terme depuis la rue de la Chapelle - largeur 8 mètres	Ub	Commune	0,3
2	Elargissement à 5 mètres de la liaison entre la rue de la Chapelle et la rue de la Gare	Ub, Ubi et IAU	Commune	4
3	Elargissement du croisement entre la rue de la Gare et la rue Principale	Ub	Commune	0,1
4	Elargissement du croisement entre la rue de la Gare et la rue Principale	Ub	Commune	0,1
5	Elargissement du croisement entre la rue du Moulin et la rue Saint-Théodore	Ub	Commune	0,1
6	Elargissement d'un croisement rue du Moulin	Ub	Commune	0,1
7	Elargissement d'un croisement entre la rue de la Gare et la RD 1004	Ub	Commune	0,6
8	Elargissement du croisement entre la rue de la Gare et la RD 1004	Ub	Commune	0,3